



Le mardi 27 juin 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 20 juin 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, M. Stéphane ZECCHI, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le : 29/06/2023

Excusé(s) (6) : Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Vanessa JOLY ayant donné procuration à Mme Sonia ROUX, M. Michaël POINTIERE ayant donné procuration à Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, M. Thibault ROY ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

43 : Modification des tarifs du Conservatoire à Rayonnement départemental de Musique, de Danse et d'Art dramatique pour l'année scolaire 2023-2024

Lors de la Conférence des Maires du 12 mai 2023, les maires de l'agglomération castelroussine ont donné un accord de principe pour le transfert de certains équipements culturels de la Ville de Châteauroux à l'Agglomération, dont le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique, de Danse et d'Art dramatique (CRD) et l'Ecole Municipale des Beaux-Arts de Châteauroux (EMBAC), à compter du 1^{er} janvier 2024.

De ce fait, il est nécessaire de modifier les grilles tarifaires actuellement mises en place (qui distinguent les élèves domiciliés à Châteauroux de ceux domiciliés hors Châteauroux) dès le 1^{er} septembre 2023 afin d'uniformiser les tarifs sur l'ensemble de l'année scolaire 2023/2024. Les grilles distingueraient désormais les élèves domiciliés dans l'Agglomération de ceux résidant hors Agglomération. Cette modification sera applicable pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2023/2024. Il appartiendra ensuite à l'Agglomération de faire voter les grilles tarifaires pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de l'année scolaire 2023/2024.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la modification des tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique, de danse et d'Art dramatique de Châteauroux figurant en annexe au présent rapport,

- d'autoriser leur mise en application du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023.

Suite à une discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Les Secrétaires de séance
Mme Alix FRUCHON M. Stéphane ZECCHI

Tarifs exprimés en euros, non soumis à la TVA

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE (CRD)	2022										2023									
	Année scolaire 2022-2023										Année scolaire 2023-2024 - tarif 1er trimestre									
	Châteauroux					Hors Châteauroux					Agglomération					Hors Agglomération				
Frais de location d'instruments de musique – tarif trimestriel	33					33					33					33				
Frais de location d'instruments de musique pour la 1ère année des élèves venant des dispositifs "Orchestre à l'école" ou "Classe à horaires aménagés" inscrits dans un cursus complet	Gratuit										Gratuit									
Frais de dossier – (a)	22					22					22					22				
Formation musicale seule ou formation musicale avec discipline collective obligatoire entrant dans un cursus																				
Droits de scolarité – (b) (c)	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5
Adulte	138	155	173	181	190	280	316	351	368	385	47	53	59	62	65	96	108	119	125	131
1er enfant (d)	89	100	112	118	123	227	256	284	298	313	31	34	38	40	42	77	87	97	101	106
2ème enfant	89	100	112	118	123	227	256	284	298	313	31	34	38	40	42	77	87	97	101	106
3ème enfant	89	100	112	118	123	227	256	284	298	313	31	34	38	40	42	77	87	97	101	106
4ème enfant et suivants (f)	Gratuit					Gratuit					Gratuit					Gratuit				
Enseignant du Conservatoire (dans le cadre du perfectionnement de leur pratique pédagogique) si place disponible	Gratuit										Gratuit									
Discipline collective seule																				
Droits de scolarité – (b) (c)	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5
Adulte	70	78	87	91	95	132	159	177	185	195	71	80	89	93	97	135	162	181	189	199
Moins de 19 ans et étudiants de moins de 26 ans sur présentation d'un justificatif (d) Elève venant des dispositifs "Orchestre à l'école" ou "Classe à horaires aménagés" la 1ère année inscrit uniquement dans un cours atelier comprenant la formation musicale (tarif pour 1 discipline)	47	53	58	61	63	116	131	145	153	160	16	18	20	21	22	40	45	50	52	54
Enseignant du Conservatoire (dans le cadre du perfectionnement de leur pratique pédagogique) si place disponible	Gratuit					Gratuit					Gratuit					Gratuit				
Éveil (enfants, moyenne et grande sections maternelle ; CP uniquement pour l'Éveil Musique) (e)	47	53	58	61	63	116	131	145	153	160	16	18	20	21	22	40	45	50	52	54

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE (CRD)	2022										2023									
	Année scolaire 2022-2023										Année scolaire 2023-2024 - tarif 1er trimestre									
	Châteauroux					Hors Châteauroux					Agglomération					Hors Agglomération				
Cursus musique classique, musique traditionnelle, musique jazz, filière voix, danse classique, danse jazz																				
Droits de scolarité – (b) (c)	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5
Adulte	207	232	259	273	285	479	539	599	628	659	70	79	88	93	97	163	183	204	214	224
1er enfant (d)	139	157	174	182	192	403	454	504	528	553	47	53	59	62	65	137	154	171	180	188
2ème enfant	139	157	174	182	192	403	454	504	528	553	47	53	59	62	65	137	154	171	180	188
3ème enfant	139	157	174	182	192	403	454	504	528	553	47	53	59	62	65	137	154	171	180	188
4ème enfant et suivants	Gratuit					Gratuit					Gratuit					Gratuit				
Enseignant du Conservatoire (dans le cadre du perfectionnement de leur pratique pédagogique) si place disponible	Gratuit					Gratuit					Gratuit					Gratuit				
Master-class pour élèves extérieurs au CRD	10,00					10,00					10,00					10,00				
Pratique individuelle supplémentaire																				
Droits de scolarité – (b) (c)	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5
Adulte	104	117	130	137	143	240	270	300	315	329	35	40	44	47	49	82	92	102	107	112
1er enfant	70	78	86	90	95	202	227	252	265	277	24	27	30	31	32	69	77	86	91	95
2ème enfant	70	78	86	90	95	202	227	252	265	277	24	27	30	31	32	69	77	86	91	95
3ème enfant	70	78	86	90	95	202	227	252	265	277	24	27	30	31	32	69	77	86	91	95
4ème enfant et suivants	Gratuit					Gratuit					Gratuit					Gratuit				
Séances découvertes (enfants) et séances conseils aux amateurs (adultes), 3 séances maximum	Gratuit					Gratuit					Gratuit					Gratuit				
Orchestre à l'école	Gratuit					Gratuit					Gratuit					Gratuit				
Classe à horaires aménagés											Gratuit					Gratuit				
Elèves inscrits en dispositif "Orchestre à l'école" ou "Classe à horaires aménagés" souhaitant s'inscrire en plus dans une discipline au CRD											Gratuit					Gratuit				
2022/2023											2023/2024									
(a) Les frais de dossier sont facturés pour toute inscription ou réinscription, même en cas d'annulation ultérieure. Les élèves inscrits et répondant aux conditions pédagogiques, artistiques et d'assiduité de la convention signée entre le Conservatoire et la Musique municipale sont exonérés des frais de dossier et des droits de scolarité, uniquement pour les cours se rapportant à l'instrument joué au sein de la Musique municipale. La liste des élèves est établie par le Directeur du Conservatoire, le Président et le Directeur artistique de la Musique municipale. Pour ces élèves, tout nouveau cursus ou toute nouvelle discipline sera facturée selon la grille tarifaire ci-dessus.											(a) Les frais de dossier sont facturés pour toute inscription ou réinscription, même en cas d'annulation ultérieure. Les élèves inscrits et répondant aux conditions pédagogiques, artistiques et d'assiduité de la convention signée entre le Conservatoire et la Musique municipale sont exonérés des frais de dossier et des droits de scolarité, uniquement pour les cours se rapportant à l'instrument joué au sein de la Musique municipale. La liste des élèves est établie par le Directeur du Conservatoire, le Président et le Directeur artistique de la Musique municipale. Pour ces élèves, tout nouveau cursus ou toute nouvelle discipline sera facturée selon la grille tarifaire ci-dessus.									
(b) Droits de scolarité, par discipline.											(b) Droits de scolarité, par discipline.									
(c) Les droits de scolarité seront redevables définitivement au 20/10/2022.											(c) Les droits de scolarité seront redevables définitivement au 20/10/2023.									
(d) 2022/2023 : Tarifs scolaire, apprenti ou étudiant jusqu'à 25 ans au 31/12/2022 sur présentation d'un justificatif. Le rang s'acquiert par la date de la 1ère inscription de la personne au Conservatoire.											(d) 2023/2024 : Tarifs scolaire, apprenti ou étudiant jusqu'à 25 ans au 31/12/2023 sur présentation d'un justificatif. Le rang s'acquiert par la date de la 1ère inscription de la personne au Conservatoire.									
(e) Cette discipline attribue un rang qui sera pris en compte dans le calcul de la dégressivité lors d'inscriptions de plusieurs enfants de la même famille. Cependant le tarif de cet enseignement sera toujours fixe.											(e) Cette discipline attribue un rang qui sera pris en compte dans le calcul de la dégressivité lors d'inscriptions de plusieurs enfants de la même famille. Cependant le tarif de cet enseignement sera toujours fixe.									
(f) 2022/2023 : La gratuité vaut pour les élèves résidant Châteauroux et hors Châteauroux.											(f) 2023/2024 : La gratuité vaut pour les élèves résidant dans l'Agglomération et hors Agglomération.									